

**N° 34/11.11**

**[PREAVIS N°34/9.11](#)**

**INTEGRATION DE NOUVELLES COMMUNES PARTENAIRES A LA CONVENTION DES TRANSPORTS PUBLICS DE MORGES ET ENVIRONS (TPM)**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné, était composée de Mmes Martine COSTA, Béatrice GENOUD-MAURER, Dominique KUBLER-GONVERS et Galina SPILLMANN ainsi que de MM. Antoine ANDRE et Nicolas LOFOCO et du président-rapporteur soussigné Adrien BUSCH. Elle s'est réunie le 20 septembre 2011 en présence du municipal M. Yves PACCAUD, que nous remercions de ses informations complètes.

**1 PREAMBULE**

Nous nous sommes donc réunis à une seule reprise pour formaliser l'intégration de trois nouvelles communes qui ont rejoint la convention des Transports Publics de Morges et environs (TPM). Cette convention, qui donne un cadre à la gestion du réseau, régit notamment le financement, l'organisation, le fonctionnement et les compétences du Comité exécutif. Elle a été approuvée par la Municipalité le 21 novembre 2005 et adoptée par le Conseil communal le 8 mars 2006. Cependant, l'art. 110c de la Loi sur les Communes stipule que toute modification de ladite convention doit être adoptée par la majorité des Conseils généraux ou communaux des communes membres; ainsi notre Commune doit également délibérer et autoriser la ratification de nouvelles communes, d'où l'objet de notre présent rapport.

**2 TRAVAIL DE COMMISSION**

C'est donc trois nouvelles communes qui intégreront le réseau à savoir :

Lussy-sur-Morges et Lully, qui intégreront le réseau lors du prochain changement d'horaire de décembre 2011 avec la prolongation de la ligne 703 qui terminera son parcours à Lussy-sur-Morges. A ce propos, notons que les deux législatifs des communes concernées ont déjà approuvé la signature de la convention des TPM respectivement dans leur séance du Conseil général du 14 mars 2011 pour Lully-sur-Morges et du 29 mars 2011 pour Lussy-sur-Morges.

Et Préverenges, qui fait en l'état déjà partie de la gestion du réseau depuis août 2008 puisque à cette date la ligne 57 des TL avait été reprise par les TPM. Ainsi depuis cette reprise, le Conseil communal de la Commune de Préverenges avait déjà approuvé sa participation au réseau des TPM et par là même son adhésion à la convention intercommunale et au financement du réseau. A cette époque et pour une seule commune, la Municipalité n'avait pas déposé formellement de préavis pour ratifier ce changement. Ce sera donc probablement chose faite lors du vote de ce rapport.

Pour conclure notre travail de commission, il est encore intéressant de prendre note de la réponse aux questions suivantes posées lors de notre séance de commission :

Quel est le coût supplémentaire occasionné par la prolongation de la ligne 703 jusqu'à Lully et Lussy-sur-Morges ? Ce coût est-il compensé par la participation financière de ces 2 communes ? De façon générale pour l'ensemble de la ligne M. Pernet, directeur des MBC, nous livre la réponse suivante :

Budget 2011 – coûts non couverts de la ligne 703 : CHF 448'000.00

Budget 2012 – coûts non couverts de la ligne 703 : CHF 1'461'000.00

Coûts supplémentaires : CHF 1'013'000.00

Toutefois, pour être précis, il faut encore noter que ces coûts supplémentaires ne sont bien sûr pas couverts par la seule participation des communes de Lully et Lussy-sur-Morges, puisque celle-ci est fixée sur la base de la clé de répartition de la convention TPM.

La participation de Lully et Lussy-sur-Morges représente env. 11% du total des coûts non couverts. Il faut relever que la prolongation de la ligne 703 ne profite pas qu'aux deux communes précitées mais également à Tolochenaz, Echichens et Morges. Pour cette dernière, le poids démographique et la densité de l'offre en particulier contribuent à une participation plus conséquente que les autres communes.

Plus finement pour compléter leur réponse, les MBC nous livrent un précieux calcul, commentaire issu d'une règle de trois et pas d'une comptabilité analytique précise. Ainsi nous pouvons encore ajouter que le kilométrage de la ligne 703, dans un tracé prolongé uniquement jusqu'à Haute Pierre et doté de l'offre de prestations planifiée, s'établit à env. 117'500 km annuels (budget 2012 : 252'724 km). Dès lors, selon ce (dit) budget les coûts de production de l'offre s'élèvent à CHF 7.23/km.

Ainsi les coûts de l'offre fictive sont estimés à CHF 850'000.00. ( $117'500 \times 7.23$ )

Les recettes sont amputées de toute la part attendue par l'extension à Lully et Lussy-sur-Morges et sont calculées sur une augmentation de 10% par rapport à l'année 2010, soit CHF 257'000.00. Au final, les coûts non couverts s'établissent à env. CHF 593'000.00, avant participation cantonale.

A ce montant de CHF 593'000.00 et selon M. Paccaud, il faut soustraire la part cantonale qui représente environ 40% pour trouver la somme non couverte de la ligne 703 qui sera à charge de l'ensemble des communes CHF 355'800.00. Au final, pour 2012 si Lully et Lussy-sur-Morges couvrent donc 11% de la marge non couverte on peut extrapoler et établir environ que la somme de CHF 316'662.00 ( $355'800 - ((355800/100) \times 11)$ ) représente l'augmentation de budget qui sera à la charge des autres communes du réseau.

### 3 CONCLUSION

A l'unanimité, nous saluons l'augmentation de l'offre en transports publics et nous vous invitons à consulter le site internet des Transports de la région Morges/Bière/Cossonay [www.mbc.ch](http://www.mbc.ch) afin de prendre connaissance de l'augmentation significative qui aura lieu en décembre de cette année au profit des morgiennes et des morgiens.

Ainsi c'est au terme d'une séance de commission à caractère formel qu'à l'unanimité les membres vous recommandent de soutenir les conclusions du préavis municipal.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'approuver l'adhésion des communes de Lully, Lussy-sur-Morges et Préverenges à la convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs (TPM).

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Adrien Busch